DOSSIER DE PRESSE

Les Noxambules
Équipe mobile de prévention et de réduction des conduites à risques en soirée, sur la voie publique en centre ville

Contact presse
Corine BUSSON-BENHAMMOU
corine.busson-benhammou@ville.angers.fr
02 41 05 40 33 – 06 12 52 64 98

1- Contexte

- Des débordements importants depuis quelques années, avec une recrudescence depuis 2008 sur quelques rues du centre ville liés à des soirées regroupant des jeunes (étudiants, lycéens, jeunes actifs…).
- Une consommation d'alcool d'un nouveau mode (« binge drinking », « préchauffe ») et poly consommation (cannabis/alcool etc.) menant à des prises de risques importantes aux conséquences parfois dramatiques : des accidents, dont certains mortels, des violences, des accidents de la route, des hospitalisations et des nuisances et atteintes au vivre ensemble.
- Les Pays de la Loire : 2ème région française consommatrice d'alcool chez les jeunes et étudiants (36,5% contre 23% en moyenne nationale).
  Source : enquête IFOP septembre 2006.
- À l'image de la région et relativement à la moyenne nationale, le Maine et Loire présente une surconsommation d'alcool et un niveau plus élevé d'ivresses au cours de la vie (bilan de l'enquête ESCAPAD 2005) :
  - la forte culture d'alcoolisation est accentuée par des habitudes de la vie étudiante,
  - une consommation précoce d'alcool (46% des jeunes âgés de 12 ans déclarent avoir déjà consommé de l'alcool),
  - des chiffres préoccupants concernant les hospitalisations pour l'hyper alcoolisation au niveau national et localement.

Face à ces réalités, la Ville d'Angers a souhaité appréhender cette problématique globalement et en concertation avec les acteurs locaux concernés et ce, depuis 2006.

Comment prévenir les conduites à risques ? Comment concilier l'animation indispensable du centre-ville et la tranquillité des riverains ?

2- Rappel des actions déjà en cours

La Ville d'Angers mène plusieurs actions auprès des différents acteurs concernés : associations étudiantes, établissements scolaires, conseil consultatif de quartier du centre ville, police nationale, représentants des bars et établissements de nuit, commerçants.

1. **La charte des organisateurs de soirées étudiantes** vise à outiller les organisateurs pour faire en sorte que la fête se passe bien et en toute sécurité. Leurs organisateurs s'engagent à réduire la consommation d'alcool et à prévenir les conduites à risques. Elle est signée chaque année à la rentrée entre la Ville et les associations étudiantes (cérémonie en mairie).

CHARTE DES ORGANISATEURS
de soirées étudiantes Angevines

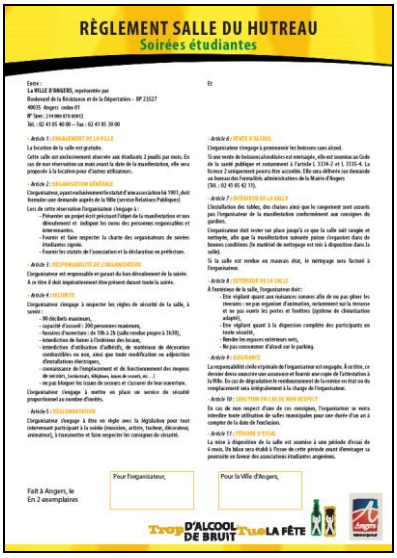
RÈGLEMENT SALLE DU HUTREAU
Soirées étudiantes

2. Un travail sur la prévention santé et la sécurité :

> Des outils et fiches ressources dans la Charte soirées étudiantes ;

> Une formation d'étudiants relais santé (associations étudiantes).

> Une salle mise à disposition par la Ville pour les soirées étudiantes

3. Interventions auprès des lycéens à la demande des établissements scolaires

- Un élargissement au public lycéens (rencontres et échanges avec les administrations des lycées ; charte signée spontanément, en 2008, par un lycée ; des pistes d'actions en lien avec les acteurs locaux de prévention…)

4. Rédaction d'une charte du « vivre ensemble » avec le conseil consultatif du centre ville

5. Création d'une commission municipale composée d'élus, de représentants de la police nationale et d'exploitants de bars et établissements de nuit **et rédaction d'une charte contractualisée entre les représentants des bars et établissements de nuit et la Ville**. Il s'agit de favoriser la concertation afin d'améliorer la tranquillité des riverains en travaillant sur le volume de la

CHARTE des bars et établissements de nuit
Nous, exploitants de bars et établissements de nuit, nous engageons à respecter les termes de l'accord conclu avec la Mairie d'Angers pour assurer la tranquillité des riverains.
Trop D'ALCOOL DE BRUIT Tue LA FÊTE

musique, le respect des horaires de fermeture, la promotion des boissons non alcoolisées…

6. Travail avec les gérants des grandes surfaces et épiceries pour échanger sur les constats, leur action/rôle et réfléchir à des pistes d'actions.

7. Une campagne de sensibilisation aux nuisances sonores

Une plaquette reprécisant les obligations des exploitants a été diffusée auprès des professionnels (bars, discothèques, cafés concert…).

3- Les Noxambules

Dans la continuité de ces actions, la Ville d'Angers a souhaité mettre en place un dispositif expérimental sous la forme d'une équipe mobile de proximité permettant d'aller à la rencontre des jeunes sur l'espace public. Son rôle est de les informer et de prévenir les conduites à risques afin de donner à tous la possibilité de passer une bonne soirée. Elle intervient trois soirs par semaine (mercredi, jeudi et vendredi).

Deux temps d'intervention, ont ainsi été définis :

- Un temps situé plus en amont des soirées (20h - 23h). **La Mutuelle Des Étudiants** est positionnée sur cette partie avec cinq étudiants qui interviennent. Cette 1ére partie de soirée a déjà fonctionné de septembre à décembre 2009.
- Un temps situé au cœur de la fête autour de la fermeture des bars et se poursuivant plus avant dans la nuit (21h30 - 3h). **L'association Avenir Santé** interviendra avec deux infirmiers, une animatrice en prévention et une coordinatrice et animatrice**.**

Ces horaires pourront être ajustés en fonction des réalités du terrain.

Le dispositif dans sa globalité – de 20h à 3h - a débuté le mercredi 31 mars 2010.

> Objectif du projet

Assurer une présence active de prévention et de réduction des risques sur l'espace public en début et en fin de soirée, tout en promouvant le bien vivre ensemble. Il s'agit :

- d'accompagner les déambulations et regroupements festifs en début de soirée ;
- de créer du lien avec les jeunes et auprès de leurs proches dans des moments festifs et de convivialité ;
- de promouvoir les différentes possibilités de sorties et de loisirs à l'échelle de la ville ;
- d'échanger avec les publics sur les conditions de réussite d'une bonne soirée ;
- d'enclencher un dialogue sur les pratiques de consommation ;
- d'observer les pratiques festives ;
- d'améliorer l'information individuelle délivrée sur les risques associés aux autres consommations ;
- de diffuser aux jeunes des outils et moyens de prévention et de réduction des risques (proposer de façon volontaire une évaluation de la consommation d'alcool…) ;
- de maintenir un dialogue avec le public festif afin de limiter les prises de risques notamment liées au retour, tout en veillant au bon déroulement des fins de soirées (aspects liés à l'impact sur le voisinage, la propreté des rues etc…) ;
- de proposer des solutions adaptées et d'orienter si besoin les jeunes vers les acteurs locaux concernés ;

Ce dispositif n'est pas :

- **Un « service au public »**

Les équipes ne peuvent pas être appelées par un riverain, un commerçant, un groupe de jeunes… Ils n'interviennent que sur l'espace public.

- **Ni une équipe médicale d'urgence ou de sécurité publique**

L'équipe de professionnels pourra assurer la mise en sécurité des personnes en cas d'incident et fera le lien avec les équipes compétentes (SAMU, pompiers, Police).

Ce projet expérimental est financé par la Ville d'Angers et l'Etat (Fond Interministériel de Prévention de la Délinquance).